



Nouveaux tarifs des institutions d'accueil de l'enfance, le Canton se tire-t-il une balle dans le pied ?

Le sujet des nouveaux tarifs est en discussion depuis plusieurs années et les familles, surtout celles de la classe moyenne, n'ont su que très récemment à quelle sauce elles allaient être mangées.

Avec l'augmentation significative des maximaux journaliers et des autres frais, la question pour de nombreuses familles est celle de savoir s'il est encore « rentable » pour elles de travailler à plus de 100% cumulé au sein du couple, à savoir si les quelques sous gagnés avec un pourcentage supplémentaire ne disparaissent pas complètement dans l'accueil des enfants et dans les impôts.

Plusieurs conséquences indirectes sont à craindre avec l'introduction du nouveau système. Peut-être pas tout de suite car les délais ont été trop court pour que les parents puissent s'organiser professionnellement, mais vraisemblablement la question se posera pour l'année scolaire prochaine. En résumé on peut citer :

- Recul des placements des enfants des familles dans la classe moyenne ;
- Diminution des rentrées financières de la part des utilisateurs du fait de la perte des personnes qui payent les plus hautes cotisations (la classe moyenne encore...) ;
- Pénalisation des femmes, qui, du fait de la société actuelle, sont nombreuses à exercer un travail à temps partiel ;
- Pénalisation (une fois de plus !) de la classe moyenne, car les déductions fiscales pour frais de garde ne seront appliquées que depuis 2019.

Afin de clarifier certains points, le Gouvernement est prié de répondre aux questions suivantes :

- **Quelle est la répartition actuelle du nombre d'utilisateurs en fonction de la gamme de tarif à laquelle ils sont soumis (merci de fournir une table et/ou un graphique) ?**
- **Est-ce que le Gouvernement a fait une étude des risques de la perte des « clients » qui payent la prestation aux plus hauts tarifs ?**
- **Comment se positionne le Gouvernement sur le fait que la carrière professionnelle des femmes des familles de la classe moyenne sera la première impactée par l'augmentation des tarifs ?**
- **Pourquoi le Gouvernement ne veut-il pas introduire une déduction fiscale intermédiaire pour 2018 (par exemple 4'100CHF) afin de ne pas se sucrer une fois de plus sur le dos des familles de la classe moyenne.**

Nous remercions d'avance le Gouvernement pour ses réponses.

Delémont, le 05 septembre 2018

Pour le groupe UDC
Damien Lachat